



PAYS D'AIX NATATION

ECOLE DE NATATION 2024/2025

NIVEAU PERFECTIONNEMENT

(Enfants de 6 ans à 12 ans nés entre 2018 et 2012)

Procédures d'inscription :

Par internet sur COMITI: <https://pays-aix-natation.comiti-sport.fr/>

Le certificat médical ou questionnaire de santé est obligatoire pour toute inscription. (Voir règlement de l'adhérent)

1-Anciens du P.A.N : Du lundi 17 juin au mercredi 10 juillet, puis à partir du mardi 13 août.

Allez sur votre compte COMITI pour choisir une offre, faire mot de passe oublié si nécessaire, de cette manière vous recevrez un autre mot de passe de la part de COMITI.

2-Ecole de Natation "débutants" ayant réussi le niveau "Perfectionnement" :

- ANCIENS DU T.P.A : du lundi 17 juin au mercredi 10 juillet, puis à partir du 13 août
- ANCIENS DES MAITRES Baigneurs : du lundi 17 juin au mercredi 10 juillet, puis à partir du 13 août
- ANCIENS EDEN KIDS : du lundi 17 juin au mercredi 10 juillet, puis à partir du 13 août

Après vous être inscrit sur "COMITI" : Envoyez la photo de la feuille "PERFECTIONNEMENT" à egraille.aixnatpro@gmail.com, nous validerons la fiche de votre enfant sur "COMITI" et vous pourrez l'inscrire dans le groupe choisi.

3-Nouveaux adhérents, sur test :

A partir du 20 août (dates et lieux au dos du document). Après avoir passé le test et vous être inscrit sur "COMITI", envoyez la photo de la feuille du "TEST PAN" à egraille.aixnatpro@gmail.com, nous validerons la fiche de votre enfant sur "COMITI" et vous pourrez l'inscrire dans le groupe choisi.

PAIEMENT :

Si vous pensez bénéficier d'une aide (CARTE COLLEGIEN, PASS'SPORT ou autre) merci de ne pas payer directement en CB sur COMITI, cela nous évitera des procédures de remboursement.

Adressez-nous un chèque du montant de votre aide que nous n'encaisserons pas.

Nous déduirons le montant sur votre panier de COMITI et vous pourrez ensuite faire le paiement en CB.

- Le paiement en espèces, ANCV et bons CAF doit se faire directement au bureau du club.
- Le paiement CB en 3 fois ne peut se faire qu'à l'initiative de l'adhérent lors de la création de son panier.

ATTENTION : un panier créé au club puis envoyé à l'adhérent sera obligatoirement payable en 1 seul prélèvement CB

Aide Pass'Sport Club : satisfaire aux critères de la ville d'Aix en Provence :

Concerne les enfants n'ayant jamais bénéficié de cette aide

Créer un compte au nom de votre enfant sur le site de la ville d'Aix-en-Provence

<https://eadm-secure.mairie-aixenprovence.fr/passportclub/>

En plus des documents ci-dessus, transmettre la fiche administrative du Pass'sport club à egraille.aixnatpro@gmail.com.

PERMANENCES INSCRIPTIONS AU BUREAU DU P.A.N :

26 avenue de écoles militaires 13100 Aix en Provence

- JUIN : 8h30 à 13h00 le-26 et de 13h00 à 18h00, le 25 et le 28
- JUILLET : 8h30 à 13h00, les 3-5-8-10 et 12
- AOUT : 13h à 17h00 les mardis 13-20 et 27 – les jeudis 22 et 29
- SEPTEMBRE : 12h30 à 17h00, les 2-4-6-9-11-13

PERMANENCES ANNUELLES :

les lundis 13h00 à 16h30 – mardis 13h00 à 18h00 –vendredis 13h00 à 16h30

REPRISE DES COURS LA SEMAINE DU 16 SEPTEMBRE 2024, à confirmer

Renseignements complémentaires : <http://www.pays-aix-natation.com/ecole-de-natation/inscriptions-et-tests>

Contact : egraille.aixnatpro@gmail.com - tél : 07 83 05 61 58